



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 27 août 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

**4560 E, rue de la Futaie (lot 2 811 835)**

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputé conforme un bâtiment principal existant dont la marge de recul latérale gauche est de 1,80 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à l'article 4.2.3.2 du *Règlement de zonage N° 480-85* pour la zone RA/B-13.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 9 août 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)